

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXCEPTIONNEL  
DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024**

En visio

**PRESENCES ET REPRESENTATIONS :**

	<i>Présent /Absent/Excusés</i>	A reçu procuration de
<b><i>Président du Conseil d'administration</i></b>		
Michael TOPLIS	P	N. Pellefigue
<b><i>Représentants élus des professeurs des universités et assimilés des fondateurs</i></b>		
BIOY Xavier (Alliance réussir pour l'UT)	E	
CRESPY Cécile (Ensemble pour l'UT)	P	
DAVEZAC Noëlie (UDA – l'UT pour toutes et tous)	P	
GUILLET Richard ((Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	
POUZENC Michael (l'UT avec la FSU)	E	
RIAL SEBBAG Emmanuelle (Dynamique et intelligence collective)	P	X. Bioy
ROLS Jean-Luc (Réussite collective)	P	
RONDEPIERRE Aude (l'UT avec la FSU)	P	
<b><i>Représentants élus des autres enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs et assimilés des fondateurs</i></b>		
BENOIT-MARQUIE Florence (Réussite collective)	P	
CRAIS Alexa (Ensemble pour l'UT)	P	
EYNARD Jessica (Ensemble pour l'UT)	P	
JEAN-AMANS Carole (UDA – l'UT pour toutes et tous)	P	
LAVAL Sylvie (l'UT avec la FSU)	P	M. Pouzenc
MARIN Vincent (l'UT avec la FSU)	P	
MARSHALL Douglas (l'UT avec la FSU)	A	
VIDAL Mathieu (Ensemble pour l'UT)	P	
<b><i>Représentants élus des BIATSS et IT des fondateurs et de l'UT</i></b>		
BAUDY Laurent (l'UT avec la FSU)	P	
GENTILS Guillaume (Ensemble pour l'UT)	P	
LOR Séverine (Ensemble pour l'UT)	P	
PIERA Patrick (SNPTES – UNSA)	P	C. Routaboul
ROUTABOUL Corinne (SNPTES – UNSA)	E	
SALAMA Yaël (Ensemble pour l'UT)	P	
<b><i>Représentants élus des usagers des fondateurs et de l'UT</i></b>		
BEDEL Quentin (Union Etudiante pour l'UT)	P	
JEHANE Habiba (AGEMP et E=MC2 – titulaire)	A	
BRUNETTA Clément (AGEMP et E=MC2)	A	
MONTAZAUD Raphaël (Union Etudiante pour l'UT)	A	
NAMMOUR Gautier (Union Etudiante pour l'UT)	P	
ROUZIER Paul AGEMP et E=MC2)	P	
<b><i>Personnalités qualifiées</i></b>		
ALCOUFFE Thierry (ONERA)	P	B. Darboux
BAIG Thierry (ADEME)	A	
SALANIE Bernard (DRAC Occitanie)	E	
SABOUNJI Marine (Inserm)	P	
BOYER Maxime (Toulouse métropole)	E	
DARBOUX Bruno (Pôle Aerospace Valley)	E	

FERRAND Bernard (Rodez Agglomération) – titulaire	P	
JOLY Pierre-Benoit (INRAe)	E	
LEGENDRE Murielle (CHU)	P	B. Salanié
MERE Jocelyn (CNRS)	P	M. Boyer
PELLEFIGUE Nadia (Région Occitanie)	E	

<b>Membres avec voix consultative</b>		
Nathalie MERCIER (Rectorat)	P	
Nicolas CRAIPEAU (Rectorat)	A	
Cécile FROMION (AC)	P	
<b>Invités permanents</b>		
BAROUX Marie-Hélène (ISAE-Supaero)	P	
BLONDIN Agnès (ENSArchi)	A	
CHANSOU Olivier (ENAC)	A	
DELPECH Bernard (Grand Cahors suppléant)	A	
DUSSART Colomba, DGS Adj. et Resp. SAJI (UT)	P	
EYCHENNE Noémie (SAJI)	A	
FALISE Jean-Denis (ICAM)	A	
FARENC Christelle (INUC)	P	
FERRAND Bernard (Rodez Agglomération Titulaire)	P	
FOURQUET Jean-Pierre (UTTOP)	A	
GARNIER Emmanuelle (UT2J)	P	
JANKOWIAK-GRATTON Odile (DGS – UT)	P	
JOUVE Bertrand (coordonnateur scientifique TIRIS)	P	
KENFACK Hugues (UTC)	A	
LAVIGNE Stéphanie (TBS)	P	
LOSCERTALES Axel (VP étudiant)	A	
LUQUIN Lionel (IMT Mines Albi)	A	
MARANGES Claude (VP Formation)	P	
POQUILLON Dominique (Toulouse INP)	P	
RAQUET Bertrand (INSA)	A	
RASS-MASSON Lukas (VP R et TI)	P	
RAUZY Odile (UT3)	P	
SANS Pierre (ENVT)	A	
TREMEAU-BUISSON Damien (ENSFEA)	A	

Le conseil d'administration exceptionnel est invité à se prononcer sur le changement de nom de la commune expérimentale « Université de Toulouse » en « Comue de Toulouse » (à la majorité absolue) et le vote des statuts de l'Établissement Public Expérimental (EPE) porté par UT3 (majorité simple).

## 1. Activation de l'article 36 des statuts de la Comue - Changement de nom de la Comue

**M. Toplis** rappelle le contexte de la trajectoire du site universitaire, visant à créer une université de rang mondial, et souligne l'importance d'accompagner les agents dans cette évolution. Il rappelle les 3 documents de référence : les principes validés en directoire élargi le 30/08/2024, les statuts de l'EPE désormais stabilisés et les documents d'accompagnement concernant le changement de nom de la Comue. Les statuts sont désormais en version définitive et feront l'objet d'un décret. De nombreuses dispositions habituelles des statuts d'un établissement trouveront leur place dans le règlement intérieur de l'EPE qui sera voté par le CA de ce dernier. Une grande majorité des établissements du site et les ONR

souhaitent que l'EPE puisse se nommer « Université de Toulouse », ce qui nécessite une procédure de révision statutaire (art. 36 des statuts de la Comue) qui a été activé au mois de juin.

Les statuts du futur EPE incluant la représentation du personnel de la Comue expérimentale et d'UTJ dans le futur conseil d'administration, il est donc nécessaire pour ces deux établissements de valider les statuts de l'EPE. La DGESIP a confirmé que l'articulation de la Comue avec l'EPE et le fonctionnement global avec les autres établissements devraient passer par des conventions partenariales en plus du règlement intérieur.

**B. Ferrand** : il a lu attentivement le préambule qui s'annonce très positif pour le territoire puis quand on passe aux statuts on s'aperçoit que dans les conseils centraux et la composition du CA (art. 22 4) il y a un représentant de la Région, un de Toulouse métropole et qu'on a oublié de rappeler que les villes universitaires d'équilibre (VUE) pouvaient être représentées. Il s'en étonne au nom de toutes les VUE.

**O. Rauzy** : cela vient du fait que nous avons finalement construit le CA à l'image de ce que nous avons au niveau de l'université dans son format habituel et qu'on a repris pas mal de compositions qui étaient en l'état afin de ne pas déroger au code de l'éducation. L'intention est tout à fait d'intégrer les territoires comme parties prenantes du projet mais pour ne pas contredire le code de l'éducation nous sommes restés dans la configuration habituelle du CA de l'université.

**Y. Salama** : elle revient sur la composition du CA et s'étonne qu'il n'y ait pas plus de représentants des établissements.

**O. Rauzy** : effectivement elle aurait dû insister sur le collège de coordination qui regroupe les membres partenaires et associés de l'EPE, et on y retrouve les VUE puisqu'il y a les représentants de l'INUC et de l'UTTOP. En outre, en dehors de l'établissement composante nous ne connaissons pas encore à ce stade le positionnement des établissements associés et partenaires, il était donc difficile de les intégrer dans les instances sans cette visibilité. Cela pourra évoluer par la suite. De plus rajouter ces membres au CA classiques auraient fait un CA avec un nombre trop conséquent de membres (entre 60 et 70 personnes !).

**M. Toplis** ajoute que nous sommes dans une période expérimentale dont le but de créer à l'issue de l'expérimentation un grand établissement.

**S. Laval** : une question pour O. Rauzy : quel regard elle porte sur cet EPE dans 5 ans ? Comment imagine-t-elle son périmètre ? Quel est l'intérêt de devenir établissement membre de cet EPE par rapport au fait de rester associé ? Sur le financement des postes de la Comue comment voit-elle les choses car le modèle économique change ? Concernant le vote sur le nom de la Comue elle se demande pourquoi on doit voter alors qu'il n'y a pas d'accord sur le changement de nom de la Comue ?

**O. Rauzy** : comment serons-nous dans 5 ans ? C'est délicat et cela rejoint la deuxième question : qui sera membre ? qui sera associé ? Ce sera ceux qui le voudront et le confirmeront. Un établissement composante aura accès au CA ce qui ne sera pas le cas d'un établissement associé. Est-ce que dans 5 ans nous aurons une convergence avec UT Capitole - car elle imagine que c'est cela qu'il y a derrière la questions – pour quoi pas. La porte reste entièrement ouverte puisque H. Kenfack lui a toujours dit que nous discuterions de cela une fois que l'EPE serait créé. Mais à ce stade c'est compliqué d'avoir cette vision lointaine. Des établissements associés aujourd'hui vont peut-être évoluer dans leur réflexion et ce temps d'expérimentation va le permettre. Sur les personnels nous n'avons pas encore commencé à y travailler. Il va y avoir une coexistence pendant plusieurs années des deux systèmes (Comue et EPE). Il faudra commencer à travailler dès la création de l'EPE à la façon dont nous allons nous coordonner et converger. Il faudra y associer les personnels de chaque établissement. Rien ne change au 1/01/2025. Concernant

**M. Toplis** : il rappelle le processus de l'art. 36 des statuts de la Comue puisque le changement de nom est un changement des statuts. Il explique le processus : proposition du directoire le 21 juin 2024, les établissements fondateurs et membres et les ONR ont ensuite 3 mois pour se prononcer. Les statuts disent « est soumis à l'approbation des établissements fondateurs et membres (...) ». Est-ce que cela veut dire qu'il faut une approbation de chaque établissement ? Il y a un doute juridique sur l'interprétation de

cette formulation car l'absence du mot « *requiert l'approbation des établissements fondateurs et membres* » peut laisser un doute sur la nécessité d'une unanimité. Il présente les résultats de vote des 22 établissements qui sont majoritairement favorables au changement de nom, à l'exception d'UT Capitole qui, à une large majorité, a voté contre. Il présente également les résultats des différentes instances de l'UT (CSA et Sénat académique qui ont exprimé chacun un avis majoritairement favorable). Il souhaite aller jusqu'au bout du processus pour ne se fermer aucune porte par la suite. Il ne veut pas que l'on s'autocensure sur la poursuite des étapes et estime de son devoir d'apporter des éléments complets à la DGESIP. Ce sera ensuite au MESR de décider de la lecture de ces statuts et de dire ce qu'il convient de faire.

**R. Guilet** : il lui semble important que le CA se prononce en tant que CA de l'UT quels qu'aient été les votes dans chaque établissement. Nous représentons ici les personnels de l'ensemble du site et donc il apparaît essentiel que le CA se prononce et on verra ce qui se passera. Il ne faut pas remettre en question cette possibilité de nous exprimer.

**J-L Rols** : il rajoute une information qui émane des directeurs et directeurs adjoints d'unité de recherche du site qui font circuler un courrier dans lequel ils signifient leur attachement à la marque Université de Toulouse qui est cultivée depuis 2016 au travers de la Comue et qui est le lieu des réflexions en matière de recherche. Ils vont le transmettre au MESR et à la DGESIP.

**M. Toplis** le courrier a été effectivement adressé au MESR hier et les établissements en ont reçu copie.

Il propose de voter à main levée. Plusieurs administrateurs souhaitent l'organisation d'un scrutin secret. Pour garantir la confidentialité et l'intégrité du vote, et en accord avec les administrateurs, il est convenu de faire voter dans un premier temps *via* le sondage anonyme de zoom les administrateurs présents à la visio sans diffuser les résultats. Puis dans un deuxième temps, de faire voter par un sondage distinct les détenteurs de procuration, à charge pour lui de faire les totaux et de proclamer les résultats des deux sondages anonymes.

⇒ **VOTE : Approuvez-vous la nouvelle dénomination de la COMUE Université de Toulouse : « COMUE de Toulouse ».**

**NPPV : 0      abs. : 1      contre : 6      pour : 28**

## **2. Statuts de l'EPE porté par UT3**

*cf PWP présenté en séance par Michael Toplis*

**M. Toplis** : Il explique que les statuts sont en version définitive et que leur adoption nécessite une procédure de révision statutaire, incluant la représentation du personnel de la commune expérimentale dans le futur conseil d'administration. Il indique les votes favorables du CSA et du séant au cours de la semaine.

Les deux versions des statuts (« Université de Toulouse » et « Toulouse Occitanie Université ») ont été communiquées aux administrateurs.

⇒ **VOTE : Approuvez-vous les statuts de l'EPE ?**

**NPPV : 0      abs. : 4      contre : 7      pour : 25**

**M. Toplis** explique que la décision finale sur le nom sera prise par le ministère avec l'ensemble de nos éléments, et rappelle que le prochain conseil est prévu le 18 octobre.

**R. Guilet** : c'est la DGESIP qui décide ?

**M. Toplis** c'est la DGESIP qui se charge de la proposition des décrets ?

**T. Alcouffe** : on inclue sous le terme de DGESIP l'ensemble des services juridiques du MESR et c'est notre ministère de tutelle qui va statuer sur l'ambiguïté juridique.

**P. Piera** : dans quel délai ?

**M. Toplis** : il y a un passage devant le CNESER le 8 octobre qui va donner son avis et donc le 7 octobre on sait ce qui va être présenté au CNESER.

**J-L. Rols** souligne l'importance de nommer rapidement un vice-président Recherche à la Comue car il y a beaucoup de travail en la matière.

**M. Toplis** rappelle que nous avons un chargé de mission Christophe Chassot et donc la vice-présidence Recherche est active et en mouvement. Il est tout à fait d'accord que si on pouvait déplacer la charge sur quelqu'un d'autre pour porter les sujets ce serait bien venu. Vu l'importance accordée au périmètre de la recherche et la grande place accordée dans le préambule des statuts de l'EPE sur cette question ce serait pertinent.

**J-L Rols** : et dans la logique de ce que l'on affiche c'est une candidature proposée par UT3 et qui ne serait pas forcément une femme vu les difficultés que nous avons eu pour faire sortir des candidates. Mais il faut qu'il y ait quelqu'un sur ce poste-là.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Toulouse, le 18 octobre 2024

**Le Président de l'Université de Toulouse**

**Michael TOPLIS**